



Hier 26 janvier 2011 à 0h, le Syndicat des travailleurs de la santé humaine et animale (SYNTSHA) a entamé une grève pour une durée de 72h sur toute l'étendue du territoire national. Nous nous sommes rendus au Centre hospitalier national universitaire Yalgado-Ouédraogo aux environs de 11h pour faire l'état des lieux. A notre grande surprise, nous avons été accueillis pour un point de presse sur la grève animé par le directeur général de l'établissement. De cette rencontre, on retiendra que c'est 38% du personnel soignant de Yalgado qui est en grève.

"Je sais qu'en ville des gens sont en train de dire qu'à Yalgado les malades meurent faute de soins. C'est pour cette raison que je vous ai invités ici pour que vous ayez l'information juste." C'était l'objet du point de presse organisé par le directeur général du Centre hospitalier national universitaire Yalgado-Ouédraogo (CHNU-YO), Dr Lansandé Bagangné.

Du point de la grève qu'il a fait de 0h à 8h et de 8h à 11h pour la journée d'hier, il est ressorti que c'est 38% du personnel de l'hôpital qui est en grève. Les services les plus affectés, selon lui, sont ceux des laboratoires de biochimie, de bactériologie et d'hématologie.

Les raisons de cette grève, nous dit le Dr Bagangné, seraient liées à la nouvelle tarification des frais de consultation prévue pour être appliquée au mois de février prochain. Mais qu'est-ce qui a été fait pour éviter cette grève ? a-t-on demandé. "Beaucoup de rencontres ont été faites avec les syndicats au sujet de la nouvelle tarification, mais on ne s'est pas compris", nous a dit

l'animateur du point de presse.

Concernant l'augmentation des frais de consultation invoquée par les grévistes, le DG de l'hôpital rétorque qu'en réalité il n'y a pas eu d'augmentation en tant que telle. Il s'agit, dit-il, des anciennes tarifications de 1991 qui n'étaient pas appliquées conformément aux textes.

Il y a deux régimes selon les textes de 91 : un régime subventionné qui était de 2000 F comme frais de consultation et un régime normal qui était le double de celui subventionné et qui n'était, jusque-là, pas appliqué. Depuis lors, on n'appliquait que le régime dit subventionné.

C'est donc pour corriger cette erreur que la nouvelle mesure entrera en vigueur le mois prochain. A la question de l'impact de cet arrêt de travail sur les malades dans les hôpitaux, notre interlocuteur reconnaît qu'il est « négatif avec un régime de fonctionnement au rabais ».

Cependant, il nous a assuré qu'il a fait appel au service des personnes extérieures pour appuyer les 62% du personnel qui n'a pas suivi le mouvement. "On ne peut pas dévoiler la source de notre stratégie. C'est leur droit de faire grève, c'est aussi notre droit de prendre des dispositions pour parer à la situation".

De l'hôpital Yalgado, nous avons été à la Bourse du travail à la rencontre des leaders du syndicat. Là-bas, c'est un autre son de cloche. Le secrétaire général du SYNTSHA, Raphaël Nanéma, qui nous a reçus, a apporté des démentis. Ce dernier nous a confié que ces textes ont été adoptés en 2010 et qu'ils n'existaient pas en 1991.

Le SG du syndicat nous a montré une partie des nouveaux textes adoptés que vous pouvez lire en encadré. Il a rassuré néanmoins que des discussions étaient en cours avec le gouvernement et qu'il était prévu une rencontre demain [ndlr : aujourd'hui jeudi 27] à 9h. Certainement que ces discussions permettront d'aboutir à une solution.

Issa Bebané & Moumini Simporé (stagiaires)

Les tarifs qui divisent

L'une des pierres d'achoppement, ce sont les nouvelles tarifications dans les centres de santé publics, lesquelles découlent des décrets conjoints datant de 2010 du ministère de la Santé et du ministère de l'Economie et des Finances.

L'arrêté conjoint n°2010-236/MS/MEF, portant tarification des consultations dans les établissements publics de santé hospitaliers du Burkina Faso, dispose que la tarification des consultations dans les établissements publics de santé hospitaliers du Burkina Faso, suivant les tranches horaires, est celle ci-après :

De 07 heures à 13 heures

Praticiens Tarif plein

Professeurs titulaires et maîtres de conférences agrégés 4000 F

Maîtres assistants et assistants 4 000 F

Médecins spécialistes 4 000 F

Médecins généralistes 2 500 F

Chirurgiens dentistes 2 500 F

Psychologues 2 000 F

Autres personnels de santé 2 000 F

De 13 heures à 18 heures, la tarification de la tranche horaire de 07heures à 13 heures est majorée de 25%. Cette même tarification de la tranche horaire est majorée de 50% de 18 heures à 21heures. Pour les consultations sur rendez-vous dans le cadre de l'exercice d'activité libérale des praticiens hospitaliers dans les établissements publics de santé hospitalier, la tarification est la suivante :

Praticiens Tarif

Professeurs titulaires et maîtres de conférences agrégés 8 000 F

Maîtres assistants et assistants 7 000 F

Médecins spécialistes 7 000 F

Médecins généralistes 5 000 F

Chirurgiens dentistes 5 000 F

Psychologues 5 000 F

Autres personnels de santé 5 000 F

Pour les cas d'urgence, la tarification des consultations est la même que celle appliquée de 07 heures à 13 heures, quelle que soit la tranche horaire. Les bénéficiaires des tarifs subventionnés des actes des professionnels de la santé bénéficient de la subvention de la tarification des consultations dans les mêmes conditions et aux mêmes taux.

L'Observateur Paalga